

# L'AVIS DES SERVICES

## Changer de patron, c'est toujours avoir un patron.

Que ce soit parce qu'il y a un changement politique ou parce qu'on change de collectivité, on est toujours salariés et on a toujours besoin de la CGT pour s'organiser et combattre pour nos droits.

Plus que jamais notre durée de travail, notre salaire, nos congés et notre carrière sont en danger. On nous reparle même des jours de carences. La période qui s'annonce va être secouée de conflits sociaux et nous devons tous faire preuve de notre détermination à ne rien lâcher.

La démocratie telle qu'elle est appliquée en France est loin d'être l'assurance d'un dialogue social équitable. Les conditions d'adoption de la loi « travail » et du PPCR qui rallonge nos passages d'échelons et nos carrières en sont la démonstration.

La CGT dispose d'outils de réflexion que vous pouvez consulter dans nos locaux, notamment le BIMI, sur les réformes à venir qui vous vous en doutez ne seront pas en faveur des fonctionnaires.

La CGT sera toujours au côté des salariés en lutte. Elle défendra toujours la démocratie en tant que principe national et sur le lieu de travail mais aussi dans son propre fonctionnement interne.

Notre dernier congrès des territoriaux de Drancy, le 18 mai, aura été pour nos syndiqués l'occasion d'échanger librement et de construire les revendications que nous porterons dans nos actions. Vous pouvez compter sur les camarades de notre équipe de direction nouvellement élus pour être porteurs devant l'employeur des problèmes des agents et des services.

Tant que les égoïstes se croiront tout permis, la solidarité sera une bataille de chaque instant. Les adieux du CASC avec un « cadeau » de 90€ sont leur manière de voir les choses.

Tous ceux qui se battent pour leur place au soleil, sans se soucier de l'ombre qu'ils font aux autres et de ceux qu'il faudra écraser pour y arriver, trouveront la CGT sur leur route.

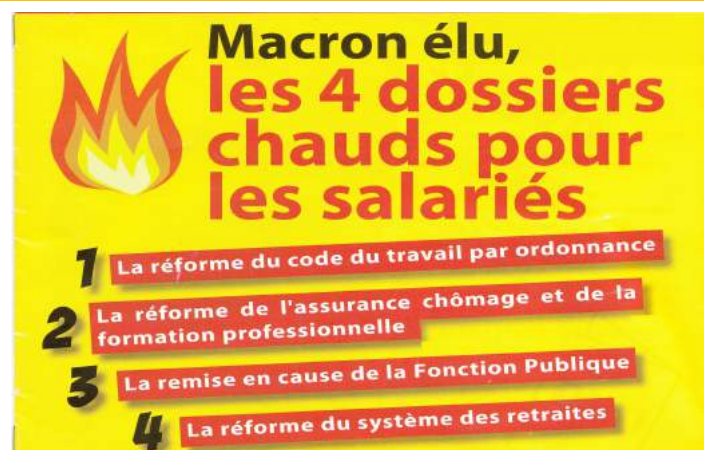
Quant à ceux qui croient qu'on peut gagner seul, sans les autres, c'est l'histoire qui démontre que la plupart échouent et que pour quelques bonnes têtes de vainqueur on trouve des chaloupes entières de naufragés de la voie.

A l'opposé, ceux qui se rendent compte que leur situation est partagée par beaucoup de leurs collègues pourront faire confiance à la CGT pour organiser la lutte collective sur ces objectifs communs.

Tant que des patrons donneront des ordres, les salariés auront besoin de la CGT.

**LA NOUVELLE DIRECTION  
DU SYNDICAT CGT VOUS SOUHAITE  
DE BONS CONGES PAYES 2017**

**GAGNES PAR LA LUTTE  
DES GREVISTES !**



**Macron élu,  
les 4 dossiers  
chauds pour  
les salariés**

- 1 La réforme du code du travail par ordonnance
- 2 La réforme de l'assurance chômage et de la formation professionnelle
- 3 La remise en cause de la Fonction Publique
- 4 La réforme du système des retraites

**BUREAU EXECUTIF DU SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES, AGENTS  
DE DROITS PUBLICS ET PRIVES ET RETRAITES DE DRANCY**

2017 - 2020



## Vigi pirate !

La CGT rappelle aux agents qui remplacent les gardiens des écoles, qu'elles n'ont pas « en consignes utopiques » à faire le nettoyage en même temps. On ne peut effectuer qu'une chose à la fois si on veut bien faire. D'autant que le plan Vigipirate a été mis en place pour contrôler les allers et venues. Alors comment faire quand on est à l'autre bout de l'école ?? En cas de problème qui endosse la responsabilité? D'autant que ces remplacements ne figurent pas toujours sur les plannings et encore moins sur les profils de poste. A quand une uniformisation de ces tâches qui pour l'heure sont laissées au bon vouloir des responsables de secteur.

## On se gare... Mais où ?

Des places ont été attribuées pour les agents administratifs et les élus sous couvert que l'on se trouve à plus de 500 mètres du centre-ville; mais ceux qui sont des services techniques et qui doivent effectuer des travaux comme ceux fait dernièrement en mairie (peinture, menuiserie) ont de problèmes pour stationner, sans parler de ceux à qui on propose des stages ou qui doivent se rendre a des visites médicales obligatoires.

De plus, ou en est la « réflexion » (*Dixit le Maire suite à l'interpellation des élus Cgt lors d'un Comité Technique*) sur le stationnement des agents et ATSEM qui officient dans les écoles et qui sont contraints de sortir plusieurs fois par jours pour échapper à un PV. Egalité à la façade de la Mairie ou discrimination ?

## Voirie et locaux. « EN MARCHÉ »

Les agents de voirie sont contraints de « trimballer » leur charrette et balais plusieurs fois dans la journée du CTI à leur lieu de travail alors qu'il avait été envisagé d'aménager des locaux dans divers lieux dans Drancy afin de stocker le matériel et faciliter le travail des agents qui balayent les rues. Quand la municipalité va-t-elle se décider à revoir où se situent ces locaux et les utiliser afin d'améliorer les conditions de travail de ces collègues qui par tous les temps font que notre ville reste propre.

Que de temps perdu, et si on passait aux 32 heures !



### SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



#### POUR VOTRE SÉCURITÉ

-  Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement
-  Contrôle visuel des sacs
-  Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement
-  Organisation d'exercices de sécurité

#### LES BONS RÉFLEXES

-  Éviter les attroupements devant l'établissement
-  Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève
-  Signaler tout comportement ou objet suspect

#### SONT AUTORISÉS

-  Les sorties scolaires régulières et occasionnelles
-  Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet
-  Les voyages scolaires hors Ile-de-France sous réserve de l'avis du Recteur

Consignes applicables en date du 23 novembre 2015





## Des frigos, des machines et des escabeaux

On nous informe que dans certaines écoles de nouveaux réfrigérateurs et machines à laver ont été livrés et que des escabeaux ont été donnés aux gardiens et mis à la disposition des collègues.. Merci aux responsables qui veillent encore aux biens êtres des agents sous leurs responsabilités ; et qui n'ont pas oublié qu'avant d'être chefs, elles étaient agents.

## LE CASC... (Suite)

Bien qu'une liste unitaire ait été déposée (CGT, PLURIELLE,CFDT) c'est de nouveau la liste "Ensemble notre CASC" qui a remporté cette élection en présence de l'administrateur judiciaire. Malgré 3 propositions de candidatures pour constituer le bureau, aucun poste ne nous a été attribué, Preuve en est encore que certains ne souhaitent pas travailler ensemble alors que cette association s'appelle "Ensemble notre CASC". Cherchez l'erreur !

Que dire de l'ancien président du CASC qui avait annoncé ne plus vouloir assumer cette fonction

(sous-entendant dans l'esprit d'un grand nombre d'agents qu'il cessait ses fonctions au niveau du CASC) et qui occupe à nouveau une place importante et non la moindre, celle de trésorier.

Pour l'heure le bureau est le suivant :

-Président : Fabrice laconnelli

-Vice-président : Idriss Niang

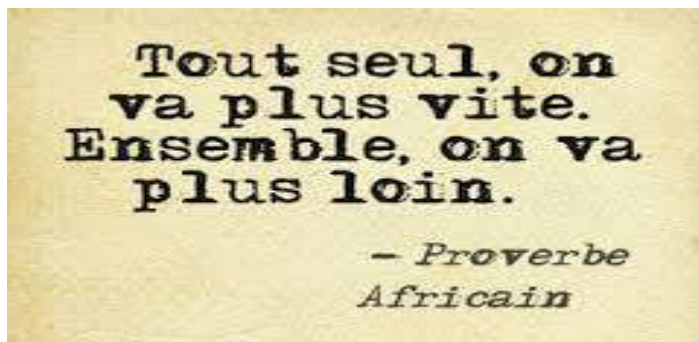
-Trésorier : Elhadi Ali Trésorier-adjoint : Houuq Zrif

-Secrétaire : Azidine Cherifi Alaoui

-Secrétaires-adjointes : Stéphanie Tuil, Nadine Dissus

Les élus de la liste "Pour le CASC" veilleront bien entendu au devenir de cette association qui se doit maintenant de gérer environ 250 000 euros restants sur le compte puisqu'aucune activité ne vous a été proposée pour la période de juin à décembre 2016 ainsi que le reliquat que le Maire devrait verser, l'ensemble de la subvention 2016 n'ayant pas été attribuée (procédure judiciaire en cours votée à l'assemblée générale).

Nous attendons les propositions d'activités que ne manquera certainement pas de mettre en place la liste majoritaire. Du travail en perspective puisqu'ils doivent maintenant trouver des locaux (une domiciliation), modifier les statuts et obtenir des subventions pour les années à venir.



**PPCR (Parcours professionnels carrières et rémunérations).** C'est quoi ?

- Il n'y a plus de mini d'où allongement de la carrière (avant les agents pouvaient prétendre à un avancement au mini – Le PPCR prévoit un avancement uniquement au maximum.
- Ajout d'un échelon supplémentaire à la fin de chaque grille indiciaire.
- Modification des grilles de salaire, d'où problème de transfert des anciennes aux nouvelles grilles qui font que certains agents notamment ceux en fin de carrière vont au final se retrouver à un indice inférieur à celui qu'ils auraient eu avec les grilles actuelles.



Un seul point positif à ce PPCR : Obligation pour l'employeur de faire passer les agents d'au moins un grade au cours de leur carrière. Cependant cette évolution de grade non encadrée par cet accord, laisse le libre arbitre pour l'employeur de nommer les agents une semaine avant leur départ en retraite.



La CGT comme nombre d'organisations syndicales représentant plus de 50% du personnel n'a pas signé cet accord.

Le gouvernement a décidé de passer en force, malgré le fait que ce soit illégal compte tenu de la loi sur la représentativité qui dispose qu'un accord ne peut être minoritaire.

La CFDT soutient cet accord qui va à l'encontre du déroulement de carrière des fonctionnaires et de leur pouvoir d'achat.

### **Prime pour les quartiers prioritaires (QP)**

Lors du dernier comité technique, nous avons demandé aux élus municipaux, ce que voulait dire le mot «proximité», sachant la municipalité ne s'est basée que sur certains établissements scolaires pour attribuer cette prime.

Étant donné que la CFDT n'avait sélectionné que quatre écoles entrant dans le dispositif des quartiers prioritaires, des agents se sont retrouvés en difficulté lors de l'appel au débrayage qui ne concernait pas leur école.

La CGT a revendiqué l'attribution de cette prime (NBI Quartier Prioritaire (QP)) à l'ensemble des agents considérant que toutes les personnes travaillant pour la commune peuvent être amenées à intervenir sur les quartiers prioritaires ou à être en contact avec la population des quartiers en question qui bénéficie des divers services et loisirs proposés par la mairie.

La notion de proximité (distance) est à déterminer précisément et même de quartiers ville à ville voisine (La Mairie de Drancy ne travaille que sur le plan de Drancy alors que les villes limitrophes ont des QP).



**LES QUARTIERS  
PRIORITAIRES**

## Heures d'informations

Les heures d'informations syndicales et détachements sont refusés par certains chefs de services, notamment pour les agents d'entretiens entres autres et ce « pour raisons de services » sans motif précis particulier, alors que des congés posés le même jour sont accordés pour ces mêmes agents, Nous sommes ainsi bien dans une démarche avérée de nuisance au fonctionnement du syndicat.

Les heures d'infos et heures de détachement, sont légitimes et encadrées par la loi. Les formulaires mis à disposition par la DRH doivent être donnés aux agents en temps et en heure par les responsables de service et faire l'objet d'une motivation bien précise en cas de refus de l'autorité municipale (Quand un supérieur refuse, il le fait au nom du Maire). C'est juste la jurisprudence constante que le Conseil d'Etat, le plus haut tribunal de France, a statué à plusieurs reprises.

## Triste nouvelle

Nous avons appris le décès d'un agent de Mairie de Drancy dans des circonstances dramatiques. Nous partageons le peine de celles et ceux qui l'ont connue et qui, comme nous, en garderons un bon souvenir.

La CGT dénoncera toujours les violences faites aux femmes. Ces comportements n'ont pas leur place au 21<sup>ème</sup> siècle.



EXPRIMEZ-VOUS !

EXPRIMEZ-VOUS ! MES EXIGENCES REVENDICATIVES :

ORGANISEZ-VOUS !  
*J'adhère !*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....@ .....

Collectivité employeur : .....



La CGT 22 Rue de la République 93700 Drancy  
01 48 96 92 40 le matin [cgt.drancy@gmail.com](mailto:cgt.drancy@gmail.com)  
<http://cgtmairiededrancy.hautetfort.com/>  
<http://cgtdrancy.playtheradio.com/>  
<http://fr.calameo.com/accounts/2061906>

